

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3789**

commune (s) : Francheville

objet : Aménagement de la place de l'Hôtel de Ville - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 10 décembre 2012**Décision n° B-2012-3789**

commune (s) : Francheville

objet : **Aménagement de la place de l'Hôtel de Ville - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Commune de Francheville et la Communauté urbaine de Lyon ont engagé depuis plusieurs années une réflexion sur la définition d'un projet urbain et un programme d'aménagement public cohérent avec le développement à moyen terme du centre de Francheville le Haut.

Dans ce cadre, la requalification de la place de l'Hôtel de Ville et des espaces associés complètera et prolongera l'aménagement déjà réalisé en 2007 de la rue de la Mairie et de la place du Bourg en partie.

L'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville et espaces associés s'étendra sur une surface totale d'environ 5 800 mètres carrés.

Le projet d'aménagement vise à :

- relier visuellement et physiquement l'Hôtel de Ville à l'aménagement déjà réalisé en 2007 (rue de la Mairie, place du Bourg) par une continuité des sols et des plantations,
- lisser la topographie pour permettre une meilleure accessibilité à la mairie,
- traiter en plateau le carrefour Grande Rue, rue de la Mairie, rue du Robert pour favoriser le déplacement des piétons,
- créer une large allée principale entre la mairie et le carrefour de la Grande Rue, le sol revêtu de pavés granit,
- renforcer la valeur symbolique du site et améliorer l'attractivité, la lisibilité, la perception de l'image du centre par la mise en valeur de la mairie en agrandissant son parvis,
- conserver le patrimoine végétal,
- concevoir un éclairage de sécurisation des espaces avec, d'une part, la poursuite de l'utilisation des mâts type Wilmotte équipés de sources lumineuses à LED, et d'autre part, réaliser un balisage encastré dans les sols des cheminements et accompagner l'implantation des bancs d'un éclairage d'ambiance.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 28 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville à Francheville.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : plantations, arrosage et serrurerie.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 29 octobre 2012, a classé premières pour les différents lots les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : VRD, groupement d'entreprises Entreprise de Gasperis/Roger Martin Rhône-Alpes/Roger Martin Entreprise/SDC, pour un montant de 882 119,05 € HT, soit 1 055 014,38 € TTC,
- lot n° 2 : plantations, arrosage et serrurerie, groupement d'entreprises Green Style/Jacquard Espaces Verts, pour un montant de 289 781,90 € HT, soit 346 579,15 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville à Francheville et tous les actes contractuels y afférents avec les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : VRD ; groupement d'entreprises Entreprise de Gasperis/Roger Martin Rhône-Alpes/Roger Martin Entreprise/SDC, pour un montant de 882 119,05 € HT, soit 1 055 014,38 € TTC,
- lot n° 2 : plantations, arrosage et serrurerie ; groupement d'entreprises Green Style/Jacquard Espaces Verts, pour un montant de 289 781,90 € HT, soit 346 579,15 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2132, le 19 mars 2012 pour un montant de 2 408 000 € en dépenses et de 348 600 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - comptes 458 107 et 2315.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.